

Club Junior de tennis

Réservé aux adhérents de la section tennis du Lagardère Paris Racing

nés entre 1992 et 2004 — du 16 septembre 2009 au 16 juin 2010

Informations personnelles

Nom :
Prénom :
Date de naissance : .. / .. / Tél. :
Adresse :
Code postal : Ville :
e-mail :

GARÇONS

La fourniture d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis en compétition, datant de moins de trois mois est obligatoire.

Informations complémentaires

Nombre d'années de pratique du tennis ou classement :
Nouvel inscrit : oui non — Inscrit à l'Ecole des Sports (de la SASP) : oui préciser l'horaire : non

Représenté par : Père Mère Autres (préciser) :
Nom : Prénom :
Date de naissance : .. / .. / Tél. : Tél. prof. :
Adresse :
Code postal : Ville :
e-mail :

En cas d'urgence, l'association contactera le représentant légal de l'enfant, dont les coordonnées apparaissent ci-dessus.

Mode de règlement : CB Chèque Espèces

→ Je soussigné (enfant), déclare avoir lu et accepté le règlement relatif au Club junior de tennis.

Fait à Paris, en deux exemplaires, le .. / .. /
(chacune des parties en conserve un)

Signature de l'enfant Nom, Prénom et signature du représentant légal

→ Je soussigné(e) (représentant légal), autorise le représentant du site ou toute autre personne habilitée à cette fin à faire pratiquer, en cas d'urgence, tout acte médical ou chirurgical sur l'enfant, dont je suis le représentant légal.

Signature du représentant légal

Club Junior de tennis

Réservé aux adhérents de la section tennis du Lagardère Paris Racing

nés entre 1992 et 2004 — du 16 septembre 2009 au 16 juin 2010

Informations personnelles

Nom :
Prénom :
Date de naissance : .. / .. / Tél. :
Adresse :
Code postal : Ville :
e-mail :

GARÇONS

La fourniture d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis en compétition, datant de moins de trois mois est obligatoire.

Informations complémentaires

Nombre d'années de pratique du tennis ou classement :
Nouvel inscrit : oui non — Inscrit à l'Ecole des Sports (de la SASP) : oui préciser l'horaire : non

Représenté par : Père Mère Autres (préciser) :
Nom : Prénom :
Date de naissance : .. / .. / Tél. : Tél. prof. :
Adresse :
Code postal : Ville :
e-mail :

En cas d'urgence, l'association contactera le représentant légal de l'enfant, dont les coordonnées apparaissent ci-dessus.

Mode de règlement : CB Chèque Espèces

→ Je soussigné (enfant), déclare avoir lu et accepté le règlement relatif au Club junior de tennis.

Fait à Paris, en deux exemplaires, le .. / .. /
(chacune des parties en conserve un)

Signature de l'enfant Nom, Prénom et signature du représentant légal

→ Je soussigné(e) (représentant légal), autorise le représentant du site ou toute autre personne habilitée à cette fin à faire pratiquer, en cas d'urgence, tout acte médical ou chirurgical sur l'enfant, dont je suis le représentant légal.

Signature du représentant légal

Programme des activités et tarifs

LE MERCREDI — 1 entraîneur pour 6 enfants

Du 16 septembre 2009 au 16 juin 2010

32 séances d'un heure - Tarif : 300 € TTC

- Nés entre 1996 et 2004 de 10 h 00 à 11 h 00 de 14 h 00 à 15 h 00
- de 11 h 00 à 12 h 00 de 15 h 00 à 16 h 00
- de 13 h 00 à 14 h 00 de 16 h 00 à 17 h 00

→ cochez deux souhaits, au cas où le premier créneau retenu ne soit plus disponible.

LE SAMEDI — 1 entraîneur pour 6 enfants

Du 19 septembre 2009 au 12 juin 2010

32 séances d'un heure - Tarif : 300 € TTC

- Nés en 2003 ou 2004 de 10 h 00 à 11 h 00
- de 11 h 00 à 12 h 00
- de 12 h 00 à 13 h 00

→ cochez deux souhaits, au cas où le premier créneau retenu ne soit plus disponible.

- Nés entre 1992 et 1995 de 10 h 00 à 11 h 00 de 14 h 00 à 15 h 00
- de 11 h 00 à 12 h 00 de 15 h 00 à 16 h 00
- de 12 h 00 à 13 h 00 de 16 h 00 à 17 h 00
- de 13 h 00 à 14 h 00

LE DIMANCHE — 1 entraîneur pour 4 enfants

Du 4 octobre 2009 au 13 juin 2010

30 séances d'un heure - Tarif : 590 € TTC

- Nés entre 2002 et 2004 de 10 h 00 à 11 h 00

Club Compétition : 450 € TTC

- Nés entre 1997 et 2001 de 12 h 00 à 13 h 00
- de 14 h 00 à 15 h 00

10 % de réduction pour le 3^e enfant de la même famille inscrit à cette activité

- Nés entre 1992 et 1996 de 11 h 00 à 12 h 00
- de 15 h 00 à 16 h 00

Modalités d'inscription

- Fiche d'inscription à retourner au secrétariat tennis avant le 15 juillet 2009
- Joindre une photocopie de la carte de Membre Croix Catalan
- Joindre un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis en compétition, datant de moins de trois mois

Règlement

- 1- L'attribution des courts et le choix des groupes seront effectués selon les données de l'année précédente ou selon des tests. Des modifications seront apportées dès les premiers mercredis sur proposition des professeurs, s'il y a lieu.
- 2- Les courts et heures attribués aux enfants pourront être modifiés pendant la saison, ceci pour une meilleure harmonisation du niveau de chaque groupe. Les représentants légaux en seront tenus informés.
- 3- Pour le bon fonctionnement du club junior, il est souhaitable que les représentants légaux n'assistent pas à l'entraînement de leurs enfants.
- 4- Les inscriptions seront clôturées le 15 juillet 2009. A cette date, si le nombre de demande d'inscription est supérieur au nombre de places disponibles, la priorité sera accordée aux enfants inscrits au Club Junior, la saison précédente. Toute demande d'inscription, parvenue après le 15 juillet, sera examinée en fonction du nombre de places restantes.
- 5- Remboursement pour toutes raisons, au plus tard, à l'issue des deux premières séances de la saison.

En cas d'intempéries, la prise en charge des enfants s'effectue de la manière suivante :

- La séance a débuté. Quelle que soit l'évolution des conditions météorologiques, les enfants restent encadrés par l'enseignant jusqu'au terme prévu de la séance.
- La séance ne peut pas débuter à l'heure : les enfants ont rendez-vous à la salle de télévision (jardin d'hiver) où les enseignants les prennent en charge.
- La séance est annulée. Il est vivement recommandé que les enfants ne se rendent pas à La Croix Catalan, les structures couvertes du site ne permettant pas d'offrir une animation sportive pour tous dans des conditions satisfaisantes. Néanmoins, les enfants présents ont, dans ce cas, rendez-vous à la salle de télévision où les enseignants les prennent en charge.

N.B. : Dans les tous cas, les représentants légaux récupèrent leurs enfants soit sur le lieu d'activité, soit à la salle de télévision.

De manière générale, les représentants légaux doivent s'assurer, auprès du secrétariat tennis, que les cours de tennis ne sont pas annulés pour cause d'intempéries.

Programme des activités et tarifs

LE MERCREDI — 1 entraîneur pour 6 enfants

Du 16 septembre 2009 au 16 juin 2010

32 séances d'un heure - Tarif : 300 € TTC

- Nés entre 1996 et 2004 de 10 h 00 à 11 h 00 de 14 h 00 à 15 h 00
- de 11 h 00 à 12 h 00 de 15 h 00 à 16 h 00
- de 13 h 00 à 14 h 00 de 16 h 00 à 17 h 00

→ cochez deux souhaits, au cas où le premier créneau retenu ne soit plus disponible.

LE SAMEDI — 1 entraîneur pour 6 enfants

Du 19 septembre 2009 au 12 juin 2010

32 séances d'un heure - Tarif : 300 € TTC

- Nés en 2003 ou 2004 de 10 h 00 à 11 h 00
- de 11 h 00 à 12 h 00
- de 12 h 00 à 13 h 00

→ cochez deux souhaits, au cas où le premier créneau retenu ne soit plus disponible.

- Nés entre 1992 et 1995 de 10 h 00 à 11 h 00 de 14 h 00 à 15 h 00
- de 11 h 00 à 12 h 00 de 15 h 00 à 16 h 00
- de 12 h 00 à 13 h 00 de 16 h 00 à 17 h 00
- de 13 h 00 à 14 h 00

LE DIMANCHE — 1 entraîneur pour 4 enfants

Du 4 octobre 2009 au 13 juin 2010

30 séances d'un heure - Tarif : 590 € TTC

- Nés entre 2002 et 2004 de 10 h 00 à 11 h 00

Club Compétition : 450 € TTC

- Nés entre 1997 et 2001 de 12 h 00 à 13 h 00
- de 14 h 00 à 15 h 00

10 % de réduction pour le 3^e enfant de la même famille inscrit à cette activité

- Nés entre 1992 et 1996 de 11 h 00 à 12 h 00
- de 15 h 00 à 16 h 00

Modalités d'inscription

- Fiche d'inscription à retourner au secrétariat tennis avant le 15 juillet 2009
- Joindre une photocopie de la carte de Membre Croix Catalan
- Joindre un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis en compétition, datant de moins de trois mois

Règlement

- 1- L'attribution des courts et le choix des groupes seront effectués selon les données de l'année précédente ou selon des tests. Des modifications seront apportées dès les premiers mercredis sur proposition des professeurs, s'il y a lieu.
- 2- Les courts et heures attribués aux enfants pourront être modifiés pendant la saison, ceci pour une meilleure harmonisation du niveau de chaque groupe. Les représentants légaux en seront tenus informés.
- 3- Pour le bon fonctionnement du club junior, il est souhaitable que les représentants légaux n'assistent pas à l'entraînement de leurs enfants.
- 4- Les inscriptions seront clôturées le 15 juillet 2009. A cette date, si le nombre de demande d'inscription est supérieur au nombre de places disponibles, la priorité sera accordée aux enfants inscrits au Club Junior, la saison précédente. Toute demande d'inscription, parvenue après le 15 juillet, sera examinée en fonction du nombre de places restantes.
- 5- Remboursement pour toutes raisons, au plus tard, à l'issue des deux premières séances de la saison.

En cas d'intempéries, la prise en charge des enfants s'effectue de la manière suivante :

- La séance a débuté. Quelle que soit l'évolution des conditions météorologiques, les enfants restent encadrés par l'enseignant jusqu'au terme prévu de la séance.
- La séance ne peut pas débuter à l'heure : les enfants ont rendez-vous à la salle de télévision (jardin d'hiver) où les enseignants les prennent en charge.
- La séance est annulée. Il est vivement recommandé que les enfants ne se rendent pas à La Croix Catalan, les structures couvertes du site ne permettant pas d'offrir une animation sportive pour tous dans des conditions satisfaisantes. Néanmoins, les enfants présents ont, dans ce cas, rendez-vous à la salle de télévision où les enseignants les prennent en charge.

N.B. : Dans les tous cas, les représentants légaux récupèrent leurs enfants soit sur le lieu d'activité, soit à la salle de télévision.

De manière générale, les représentants légaux doivent s'assurer, auprès du secrétariat tennis, que les cours de tennis ne sont pas annulés pour cause d'intempéries.